

DESCRIPTION DES PRODUITS ET SERVICES	TARIF
<p>1. Abonnement pour l'accessibilité à tous les produits et services de la DGSGC <i>(abonnement valide du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)</i> <i>Exclusion : regroupement d'achats pour les acquisitions de logiciels</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 500 \$ annuellement* par identifiant** pour un maximum de 2 500 \$. ▪ Tarif fixe de 55 000 \$ par ministère ou client sous entente, indépendamment du nombre d'identifiants. <p>* Facturé au prorata selon la date d'adhésion.</p> <p>**Un identifiant donne accès au Portail d'approvisionnement et n'a qu'une adresse de facturation.</p> <p>À noter : Aucun remboursement possible de l'abonnement.</p> <p>Aucuns frais additionnels en sus de l'abonnement pour les produits et services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Répertoire de tarifs préférentiels hôteliers Licence de reproduction (réservé aux ministères et organismes)
<p>2. Regroupements d'achats de biens et de services <i>(contrat ou groupe de contrats répondant à des besoins communs et récurrents pour de nombreux organismes publics)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de gestion de 1 % à 3 % sur la valeur des acquisitions faites dans les dossiers de regroupements d'achats. ▪ 350 \$ pour chaque acquisition de véhicules automobiles. <p>À noter : Les frais de gestion sont inclus dans le prix des biens et services commandés.</p>
<p>3. Regroupements d'achats de biens et de services en technologies de l'information (TI) <i>(contrat ou groupe de contrats en TI) répondant à des besoins communs et récurrents pour de nombreux organismes publics)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de gestion de 1 % à 3 % sur la valeur des acquisitions faites dans les dossiers de regroupements d'achats en TI. ▪ Frais de gestion entre 1 % et 6 % sur la valeur des acquisitions de logiciels.
<p>5. Transmission électronique de la revue de presse</p>	<p>Les organismes autres que budgétaires (voir l'annexe 2 de la Loi sur l'administration financière) sont facturés deux fois par année en fonction du nombre d'utilisateurs déclaré à la suite de la réception de leur déclaration déposée en mai et en novembre de chaque année.</p> <p style="text-align: center;">Nombre d'utilisateurs × Coût</p> <p>À noter : Dans le cas où un organisme budgétaire (voir l'annexe 1 de la Loi sur l'administration financière) inscrit dans sa déclaration un organisme autre que budgétaire, il sera facturé pour le nombre d'utilisateurs déclaré pour cet organisme autre que budgétaire.</p>
<p>6. Courtier en infonuagique</p>	<p>Depuis le 1^{er} septembre 2020, les services du courtier en infonuagique sont offerts par Infrastructures technologiques Québec.</p> <p>Nous vous invitons à consulter le lien suivant afin de connaître toutes les modalités:</p> <p>https://www.quebec.ca/gouv/faire-affaire-gouvernement/services-organisations-publiques/services-de-plateformes-technologiques/courtier-infonuagique</p>

7. Acquisition de biens et de services et acquisition de biens et de services en technologies de l'information (TI) <i>(appel d'offres et contrat)</i>	Approvisionnement de moins de 100 000 \$	Approvisionnement de 100 000 \$ et plus
	Services ou travaux de construction de moins de 80 000 \$ (note 1)	Services ou travaux de construction de 80 000 \$ et plus (note 1)
Montant de base (notes 2 et 3)	5 000 \$	7 500 \$ + 1,5 % du montant de la valeur des contrats émis (maximum de 75 000 \$)
Suppléments		
Contrat de plus de 3 ans	500 \$	1 000 \$
Adjudication de 0 % à 10 % du plus bas prix	500 \$	1 000 \$
Une seule soumission acceptable ou conforme	1 500 \$	2 500 \$
Contrat supplémentaire	500 \$/contrat	500 \$/contrat
Comité de sélection	5 000 \$/comité	7 500 \$/comité
Appel d'intérêt préalable	5 000 \$	15 000 \$
<p>Note 1 : Si le montant du contrat n'est pas en devise canadienne, le calcul sera basé sur le montant du contrat transposé en dollars canadiens.</p> <p>Note 2 : Dans le cas d'une qualification ou d'une homologation lors de la première étape, la grille s'applique intégralement selon la valeur estimée de la demande. À la seconde étape, et pour chacune des étapes subséquentes, la grille s'applique à 50 % pour le montant de base et à 100 % pour les suppléments.</p> <p>Note 3 : L'arrêt du processus d'acquisition par un client entraîne les frais d'annulation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant la publication de l'appel d'offres (AO) : 50 % des frais qui auraient été facturés, basés sur la valeur estimée du contrat; - Après la publication de l'AO : 75 % des frais qui auraient été facturés, basés sur la valeur estimée du contrat; - Après l'analyse de conformité ou du comité de sélection : 100 % des frais qui auraient été facturés, basés sur la plus basse soumission conforme. 		
8. Autres services offerts <i>(production d'un avenant, résiliation de contrat, etc.)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux horaire de 105 \$. <p>À noter : Un minimum de 5 heures sera facturé pour la production d'un avenant.</p>	

Conditions de paiement : net 30 jours

Toute somme payable en vertu des présentes portera intérêt à compter de son échéance, et ce, jusqu'au paiement complet, au taux fixé de 5 % par année.